



## Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question David Bonny / Benoît Piller

2017-CE-183

### **Avry-Matran : une situation routière saturée préoccupante**

#### I. Question

L'ancien centre commercial d'Avry Centre inauguré en 1973 sera bientôt transformé. Le nouveau centre comprendra sur ce site, en plus d'un centre commercial, un centre aquatique, un cinéma multiplexe, un fitness, une halte ferroviaire, une gare routière, un Park & Ride et des immeubles d'habitation. Selon les promoteurs du projet, il sera probablement inauguré en 2020. De nouveaux accès routiers sont prévus. Ce centre sera sans aucun doute encore plus attractif qu'aujourd'hui et les déplacements plus nombreux aussi.

Or déjà aujourd'hui, toutes les routes, depuis la jonction de l'autoroute A12 à Matran, jusqu'aux villages voisins, sont complètement saturées à différentes heures de la journée. La construction prochaine de cet immense complexe commercial, de loisirs et d'habitations fait craindre encore plus pour l'avenir.

Dès lors, nous souhaitons obtenir les éclaircissements suivants :

1. Dans le cadre de cette nouvelle construction, est-ce qu'un concept routier a été élaboré sur les routes cantonales afin d'absorber l'augmentation du trafic et de permettre d'éliminer les ralentissements ? Si oui, lequel ? Si non, pourquoi ?
2. Qu'en est-il des transports publics (bus) et de la mobilité douce (cyclisme et piétons) ? Des voies spéciales ont-elles été prévues pour chacun de ces modes de transport ?
3. La saturation autour de la jonction de l'autoroute A12 à Matran est de plus en plus marquée. Quand est-il prévu de modifier cette jonction d'autoroute ?

*25 juillet 2017*

#### II. Réponse du Conseil d'Etat

Le projet « Avry Centre 2020 » a fait l'objet d'une étude par mandats d'étude parallèles (MEP) initiée par les différents partenaires du projet (Migros Neuchâtel-Fribourg, Avry Centre SA, Conseil communal d'Avry et Conseil communal de Matran, TPF et CFF). Un projet, parmi ceux de quatre bureaux d'architectes-urbanistes et d'ingénieurs, a été choisi par un collège d'experts le 19 janvier 2017<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Les MEP ont débuté fin 2015 par un appel à candidatures international ; neuf équipes ont été sélectionnées, puis quatre ont été retenues pour la phase finale.

Les étapes de planification, actuellement en cours de réalisation, de ce projet, sont les suivantes :

- > modification du plan d'aménagement local (PAL) de la commune d'Avry
- > établissement d'un plan d'aménagement de détail (PAD) portant sur l'ensemble du site et qui comprendra une étude de trafic (PAD Avry Centre 2020)

La mise en service du centre commercial, du centre de sports aquatiques et du cinéma multiplexe est prévue, selon ses promoteurs, pour 2020 (début des travaux en 2018). La démolition de l'ancien centre commercial et la construction du quartier résidentiel commencera en 2021.

Le canton interviendra dans ce projet lors de l'examen des modifications du PAL d'Avry et de celui du PAD « Avry Centre 2020 ».

Cela étant précisé, le Conseil d'Etat peut répondre comme suit aux questions posées.

1. *Dans le cadre de cette nouvelle construction, est-ce qu'un concept routier a été élaboré sur les routes cantonales afin d'absorber l'augmentation du trafic et de permettre d'éliminer les ralentissements ? Si oui, lequel ? Si non, pourquoi ?*

Aucun « concept routier » n'a été élaboré sur les routes cantonales. En effet l'offre légalisée actuelle de 2260 places de stationnement pour le parking du centre commercial (y compris les services et activités) ne sera pas augmentée.

Le programme des MEP comprend un volet « mobilité » portant notamment sur le transport individuel motorisé et les accès routiers. Toutefois des informations détaillées et précises seront disponibles avec le dossier de modification du PAL d'Avry et le PAD «Avry Centre 2020 ». Une étude de trafic devra être fournie dans ce cadre.

2. *Qu'en est-il des transports publics (bus) et de la mobilité douce (cyclisme et piétons) ? Des voies spéciales ont-elles été prévues pour chacun de ces modes de transport ?*

Le projet « Avry Centre 2020 » prévoit une desserte multimodale du site, intégrant outre la mobilité individuelle motorisée, les transports publics et la mobilité douce.

Il est prévu d'aménager :

- > Une nouvelle halte ferroviaire identifiée dans le projet d'agglomération de 2<sup>e</sup> génération (PA2) et qui figure dans le PA de 3<sup>e</sup> génération (PA3) ainsi que dans le projet de Plan directeur cantonal en révision<sup>2</sup>. Ce projet d'aménagement a été transmis par le canton à la Confédération dans le cadre de l'élaboration de l'étape d'aménagement 2030/35 du Programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire (PRODES EA 2030/35)<sup>3</sup> et a déjà fait l'objet d'une étude préliminaire par les CFF. De nombreuses discussions sont en cours pour déterminer dans quelle mesure un avancement de sa réalisation est possible.

---

<sup>2</sup> Le Plan directeur cantonal révisé sera prochainement mis en consultation publique. Il sera transmis à la Confédération pour approbation l'année prochaine.

<sup>3</sup> Depuis 2016 les aménagements de l'infrastructure ferroviaire sont financés par le fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire (FIF). La Confédération établit un programme de développement stratégique (PRODES) sur la base de projets d'offre annoncés par les cantons. L'étape 2030/35 est en cours de planification par l'Office fédéral des transports. Son contenu sera remis au Parlement fédéral fin 2018.

- > Une nouvelle gare routière.
  - > Des voies de mobilité douce : un axe est-ouest, qui correspond à un tronçon de la Transagгло<sup>4</sup>, et un axe nord-sud. L'axe est-ouest reliera la gare de Villars-sur-Glâne à Rosé en passant par le Cycle d'orientation d'Avry ; l'axe nord-sud reliera le quartier de la Pala à Matran au centre commercial.
3. *La saturation autour de la jonction de l'autoroute A12 à Matran est de plus en plus marquée. Quand est-il prévu de modifier cette jonction d'autoroute ?*

Le projet de réaménagement de la jonction autoroutière de Matran est en main de l'Office fédéral des routes. Selon ce dernier, les plans seront mis à l'enquête en 2018 et les travaux débuteront en 2023. Le Conseil d'Etat veille à ce que ce planning soit respecté. Par ailleurs, ce projet, qui sera coordonné avec le projet de liaison Marly-Matran, est inscrit dans le Plan directeur cantonal en cours de révision afin de lier la Confédération sur la période de réalisation.

9 octobre 2017

---

<sup>4</sup> La Transagгло est un projet d'itinéraire mixte piétons/cyclistes de l'Agglomération de Fribourg. Elle reliera, à terme, Avry à Düdingen en passant par Matran, Corminboeuf, Villars-sur-Glâne, Fribourg et Granges-Paccot sur environ 17 km. itinéraire mixte